

EUROPE :

L'Assemblée au cœur de la Présidence française

CONSÉQUENCE DE SON IMPLICATION CROISSANTE DANS LES QUESTIONS COMMUNAUTAIRES, L'ASSEMBLÉE S'EST ASSOCIÉE DE MANIÈRE TRÈS ÉTROITE À LA PRÉPARATION DE LA PRÉSIDENTIE FRANÇAISE DE L'UNION EUROPÉENNE. PASSANT AU CRIBLE LES RÉFORMES À DÉFENDRE AUPRÈS DE NOS PARTENAIRES, ELLE A JOUÉ UN RÔLE MOTEUR DANS LA DÉFINITION PAR NOTRE PAYS DE SA LIGNE DE CONDUITE DURANT CES SIX MOIS PRIVILÉGIÉS. CET APPORT DÉCISIF, NOTAMMENT SUR LA RÉFORME DES INSTITUTIONS, S'EST PROLONGÉ PAR UNE RÉFLEXION DE PLUS LONG TERME SUR L'AVENIR DE L'EUROPE, CONDUITE EN PARTICULIER DANS LE CADRE DE LA COSAC QUI SE TENAIT CETTE ANNÉE EN FRANCE.



Aux côtés de la Présidence française



M. Michel Barnier, Commissaire européen, chargé de la politique régionale et de la conférence intergouvernementale.

Rompant avec la coutume qui voyait l'Assemblée ne s'exprimer sur les priorités d'une Présidence française qu'à la veille de son ouverture, la Délégation à l'Union européenne a rendu publiques, dès le mois de février, vingt propositions dont elle souhaitait que le Gouvernement saisisse les autres membres de l'Union (rapport n°2158 de M. Alain Barrau). Un dialogue a ainsi pu s'établir très en amont entre l'Assemblée et l'exécutif sur la philosophie même qui devait animer l'action de la France durant sa Présidence. Relevant qu'il "était ainsi sans précédent que le Parlement s'aventure à suggérer au Gouvernement des initiatives à prendre sous sa Présidence", le Président de la Délégation, M. Alain Barrau, soulignait le caractère essentiel de cette innovation ouvrant la voie à une présence plus effective du Parlement dans le processus de décision européen, et ce à sa source même.

Novateur dans sa démarche, le travail effectué par la Délégation l'est également apparu dans son contenu : ses vingt propositions sont sous-tendues par la même volonté, centrale aux yeux de l'Assemblée, d'une Europe plus lisible et surtout plus directement conforme aux intérêts des citoyens. C'est ainsi qu'ont été suggérées l'instauration d'une taxe sur les mouvements de capitaux, une harmonisation "par le haut" des législations sociales ou encore la mise en place de politiques communes de lutte contre l'effet de serre et les risques alimentaires. Insistant sur la nécessité d'avancées concrètes, la Délégation appelait également à la réalisation d'infrastructures transnationales ainsi qu'à la création d'une véritable "communauté de l'intelligence".



M. Pascal Lamy, Commissaire européen, entendu par la Commission des affaires étrangères.

VERS L'EUROPE des Parlements

Contribuer à l'édification d'une "Europe des Parlements" est naturellement une des missions que s'est fixée l'Assemblée depuis les débuts de la construction communautaire. C'est la raison pour laquelle elle a tenu à donner un éclat particulier à l'organisation de la XXIII^e Conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires (COSAC) qu'elle recevait, dans la salle du Congrès à Versailles, les 16 et 17 octobre, à l'occasion de la Présidence française. Ouverts par M. Lionel Jospin, les travaux de la COSAC devaient aboutir à une contribution riche en propositions et plaçant pour une meilleure association des Parlements à la vie de l'Union, tant par la réaffirmation générale du principe de subsidiarité que par une plus grande utilisation des nouvelles technologies pour la communication entre niveau national et niveau communautaire. La COSAC a, en conclusion, tenu à envoyer un message d'amitié au peuple serbe, au lendemain d'élections qui devraient permettre son retour dans le concert européen.

RÉFLEXION élargie

Comment adapter des institutions prévues pour six États membres à une Union élargie à 15 et, demain, à 28 nations ? Sur cette question déterminante pour l'avenir de l'Europe, le point de vue de l'Assemblée, dotée d'une expérience et d'une expertise fortes en matière institutionnelle, était particulièrement attendu. À la veille de la Présidence française, deux rapports d'information, diligentés par la Commission des affaires étrangères et la Délégation à l'Union européenne, sont venus ouvrir de précieuses pistes de réflexion dans la perspective du sommet de Nice. Convergentes dans leurs conclusions, les synthèses de MM. Gérard Fuchs (n°2242) et Jean-Louis Bianco (n°2454) dessinent une Union plus simple et plus lisible, pilotée par une Commission comptant un commissaire par État membre et par un Conseil tenant compte, dans ses votes, du poids démographique de chaque pays. En conclusion, les deux rapporteurs insistent sur l'atout que constitue la procédure des "coopérations renforcées", principal moyen, à leurs yeux, de concilier demain élargissement et approfondissement.



La Délégation à l'Union européenne

253 documents européens examinés, vingt-quatre rapports d'information, onze propositions de résolution : 2000 aura été, avec la Présidence française, une année exceptionnelle pour la Délégation à l'Union européenne. Outre l'organisation de la COSAC et l'intense travail d'audition, de réflexion et de proposition en vue de la préparation de ces six mois cruciaux, il faut également relever la tenue de deux colloques portant sur l'Europe au quotidien. Développant sa vision d'une Union plus proche des citoyens, la Délégation a notamment tenu à porter sa réflexion sur des sujets tels que le sport ou la sécurité alimentaire.



L'ASSEMBLÉE AU JOUR LE JOUR LE VOTE



Les boîtiers électroniques n'ont pas fait disparaître le vote à main levée, qui demeure le procédé de droit commun. En commission ou dans l'hémicycle, c'est toujours un moment fort de démocratie, où chaque député affiche son opinion aux yeux de tous.

